



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Mercedes-Benz Genuine Engine Oil SAE 5W-30 MB 229.51

MB-Freigabe-Nr 229.51

Catégorie de produits PC-TEC-11 Lubrifiants, graisses, agents de démoulage

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Huile pour moteurs

Usages déconseillés

Sans le conseil d'un expert, ce produit ne devrait pas être utilisé dans d'autres buts que ceux indiqués.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Mercedes-Benz AG

70546 Stuttgart

Germany

+49 (0)711 17-0

Telefon + 49 (0)711 17-97390

Telefax + 49 (0)711 17-94831

E-Mail (fachkundige Person) mercedes-benz-sdb@mercedes-benz.com

Producteur

Mercedes-Benz AG

70546 Stuttgart

Germany

Téléphone +49 711 17-0

E-mail (personne compétente):

mercedes-benz-sdb@mercedes-benz.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 711 17-0

gms.aftersales.mercedes-benz.com

Giftnotruf der Charité – Universitätsmedizin Berlin +49 (0)30 30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.



Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient acide benzènesulfonique, dérivés méthylmonoalkylés ramifiés en C20 à C26, sels de calcium; acide benzènesulfonique, dérivés méthylmonoalkylés ramifiés en C20 à C24, sels de calcium. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Autres effets nocifs

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Huile minérale hautement raffinée avec additifs.

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
64742-54-7	265-157-1	distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène	20 < 30 %	Asp. Tox. 1; H304	ATE(voie orale): ≥ 5001 mg/kg ATE(voie cutanée): ≥ 3001 mg/kg ATE(inhalation vapeurs): 5.53 mg/L
36878-20-3	253-249-4	bis(nonylphenyl)amine	2 < 2.5 %	Aquatic Chronic 4; H413	ATE(voie orale): 5001 mg/kg ATE(voie cutanée): 2001 mg/kg
722503-68-6	682-816-2	acide benzènesulfonique, dérivés méthylmonoalkylés ramifiés en C20 à C24, sels de calcium	0.5 < 0.95 %	Skin Sens. 1B; H317	
722503-69-7	682-812-0	acide benzènesulfonique, dérivés méthylmonoalkylés ramifiés en C20 à C26, sels de calcium	0.5 < 0.95 %	Skin Sens. 1B; H317	
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance			
01-2119484627-25		distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène			
01-2119488911-28		bis(nonylphenyl)amine			



Remarque

L'huile minérale hautement raffinée contient, selon l'IP 346, un taux extractible de diméthylsulfoxyde (DMSO) de moins de 3 % (w/w).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux



5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Refroidir par jet d'eau diffusé les fûts menacés et, si possible, les éloigner du feu.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact des yeux et de la peau

Utiliser un équipement de protection personnel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite dans les eaux, canalisations, etc., prévenir les autorités concernées.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. liant universel) et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter de:

génération/formation d'aérosols

Prévoir une bonne ventilation/aspiration au poste de travail

Ne pas chauffer aux températures proches du point d'inflammation.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants:

Contact avec la peau

Éviter de:

Contact avec les yeux

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.



Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

10 Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger les récipients hermétiques contre les intempéries et conserver ceux-ci dans des locaux froids et suffisamment ventilés

Protéger contre:

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Voir paragraphe 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-54-7	distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène	5.4 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	0.62 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	4.37 mg/kg	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-54-7	distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène	1.2 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	0.31 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	1.09 mg/kg	long terme par inhalation (systémique)	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	0.31 mg/kg	long terme par voie orale (répété)	



PNEC

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
64742-54-7	distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène	9.33 mg/kg	Intoxication secondaire	, Nahrung
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	0.1 mg/L	eaux, eau douce	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	0.01 mg/L	eaux, eau de mer	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	132000 mg/kg	sédiment, eau douce	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	13200 mg/kg	sédiment, eau de mer	
36878-20-3	bis(nonylphenyl)amine	263000 mg/kg	terre	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes anti-éclaboussures au cours de toute opération de versement
EN 166

Protection des mains

Données se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, temps de passage/durée de port, temps de perméation]: Caoutchouc nitrile (indice de protection 6, >480 min, 0,4 mm)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection utilisés doivent satisfaire aux exigences de la directive CE 89/686/CEE et la norme correspondante EN374.

Protection corporelle:

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

aspiration insuffisante

effet prolongé

Appareil de protection respiratoire approprié:

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

AX

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

couleur d'ambre

Odeur

caractéristique



Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 300 °C	ASTM D 1120	
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	238 °C	ASTM D92	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	dans l'état fourni		non applicable
Viscosité	(cinématique) 68 cSt (40°C)	ASTM D445	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.853 g/cm ³ (15°C)	ASTM D 4052	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives:			Le produit est considéré non explosif

Autres informations

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.



10.4 Conditions à éviter

Chaleur
températures élevées
Éviter les températures supérieures au point d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes
acides forts
bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Composés phosphoriques
Acide sulfhydrique (H₂S)
Oxydes d'azote (NO_x)

Indications diverses

Par de risque de formation de produits dangereux de décomposition en cas de stockage et manutention conforme

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	n°CAS36878-20-3 bis(nonylphenyl)amine DL50: 5001 mg/kg Espèce Rat	OCDE 423	
	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène DL50: ≥ 5001 mg/kg Espèce Rat	OCDE 423	
Toxicité dermique aiguë	n°CAS36878-20-3 bis(nonylphenyl)amine DL50: 2001 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène DL50: ≥ 3001 mg/kg Espèce Lapin	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 5.53 mg/L Espèce Rat		



Estimation/classification

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Un contact fréquent ou prolongé peut entraîner des irritations de la peau.

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Un contact répété ou prolongé avec les yeux peut entraîner une irritation oculaire.

Données d'animaux

Résultat / Évaluation

Méthode

Source, Remarque

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Ce produit ne satisfait pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Remarque

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Vapeurs ou brouillards d'huile à températures élevées peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires
L'ingestion du produit peut provoquer une irritation des muqueuses de l'estomac, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène LL50 > 100 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h	OCDE 203	
	n°CAS36878-20-3 bis(nonylphenyl)amine CL50: 101 mg/L Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène NOEC 1000 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 14 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	n°CAS36878-20-3 bis(nonylphenyl)amine EC50 101 mg/L Espèce daphnia pulex (puce d'eau) Durée du test 48 h	OCDE 202	



	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène EC50 > 10000 mg/L Espèce daphnia pulex (puce d'eau) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène NOEC > 1 mg/L Espèce Daphnia pulex (puce d'eau)		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	n°CAS36878-20-3 bis(nonylphenyl)amine EC50 101 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) Durée du test 72 h	OCDE 201	
	n°CAS64742-54-7 distillat (pétrole), contient des paraffines lourdes traitées à l'hydrogène EC50 > 100 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification

La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas éliminer ensemble avec les ordures ménagères

Élimination appropriée / Emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Modes de transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité du produit.



RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Vous trouverez des fiches de données de sécurité à jour sur :
<http://gms.aftersales.daimler.com>

Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Références littéraires et sources importantes des données

fiches de données de sécurité des fournisseurs

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé sur la base des données de danger disponibles concernant ses ingrédients, comme défini dans les critères de classification pour les mélanges pour chaque classe de danger à l'annexe I de la directive (CE) n° 1272/2008.

Indications diverses

Adhérer aux lois nationales et locales en vigueur pour les produits chimiques.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |